

**Procès-verbal de la 163^e assemblée du
conseil d'établissement du Cégep de Lanaudière à Joliette
tenue le jeudi 20 avril 2023, à 18 h via la plateforme TEAMS**

PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE

- Mme Annie Bacon
- Mme Kathleen Bélanger
- Mme Mégane Bourdon-Marchand
- Mme Patricia Forget
- Mme Albanie Leduc
- Mme Amélie Lepage
- M. Sylvain Riendeau
- Mme Andrée St-Georges

• ABSENCES

- Mme Isabelle Gagnon
- Mme Isabelle St-Denis
- M. Jean-Pierre Trépanier

AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE

- Mme Hélène Latendresse

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Ayant constaté le quorum, le directeur, M. Sylvain Riendeau, ouvre la réunion à 18 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

CECJ230420-01	<p>Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger, dûment appuyée par Mme Andrée St-Georges, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
----------------------	--

ORDRE DU JOUR

1.	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption des procès-verbaux : 3.1 de la 159 ^e réunion tenue le 16 février 2023 et suivis 3.2 de la 160 ^e réunion extraordinaire (procédure d'exception) et suivis 3.3 de la 161 ^e réunion extraordinaire tenue le 16 mars 2023 et suivis 3.4 de la 162 ^e réunion extraordinaire tenue le 23 mars 2023 et suivis
4.	Élections à la présidence et à la vice-présidence
5.	Adoption de la nouvelle Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) par M. Normand Kevin Aubin et Mme Josianne Lafrance
6.	Présentation des résultats des admissions de la session Automne 2023
7.	Information sur les Directives d'utilisation des aires de stationnement du cégep régional de Lanaudière
8.	Recommandation d'émission de diplômes
9.	Rapport de la direction
10.	Divers
11.	Levée de l'assemblée

3. Adoption du procès-verbal

3.1 de la 159^e réunion tenue le 16 février 2023 et suivis

CECJ230420-02	<p>Sur proposition de Mme Annie Bacon, dûment appuyée par Mme Amélie Lepage, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 159^e réunion tenue le 16 février 2023.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

Aucun sujet ne donne lieu à un suivi particulier.

3.2 de la 160^e réunion extraordinaire tenue par mesure d'exception et suivis

CECJ230420-03	<p>Sur proposition de Mme Albanie Leduc, dûment appuyée par Mme Annie Bacon, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 160^e réunion extraordinaire tenue par mesure d'exception.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

Aucun sujet ne donne lieu à un suivi particulier.

3.3 de la 161^e réunion extraordinaire tenue le 16 mars 2023 et suivis

CECJ230420-04	<p>Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger, dûment appuyée par Mme Albanie Leduc, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 161^e réunion extraordinaire tenue le 16 mars 2023 avec la modification suivante. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vote « secret » a été ajouté dans le libellé de la résolution CECJ230316-02; - Le début du dernier paragraphe sera modifié de la façon suivante : « Deux lettres explicitant les raisons de s'opposer à la suspension des admissions ont été présentées et déposées,... ». <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

Suivi : À la suite de la rencontre extraordinaire du Conseil d'administration qui s'est tenue le 21 mars 2023, la suspension des admissions a été adoptée.

3.4 de la 162^e réunion extraordinaire tenue le 23 mars 2023 et suivis

CECJ230420-05	<p>Sur proposition de Mme Amélie Lepage, dûment appuyée par Mme Patricia Forget, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 162^e réunion extraordinaire tenue le 23 mars 2023.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

Aucun sujet ne donne lieu à un suivi particulier.

4. Élections à la présidence et à la vice-présidence

M. Sylvain Riendeau fait une mise au point concernant la nomination de nouveaux membres au conseil d'établissement. Deux personnes ont manifesté leur intérêt à siéger au conseil d'établissement. Nous sommes en attente du ministère pour leur nomination officielle.

Donc, comme plusieurs postes sont toujours vacants et que nous espérons qu'ils seront comblés d'ici la prochaine rencontre du 8 juin 2023, ce point est donc reporté à cette date.

5. Adoption de la nouvelle Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)

Mme Josianne Lafrance, directrice adjointe, et M. Normand Kevin Aubin, conseiller pédagogique explique que les travaux du comité ont permis de faire une révision en profondeur de la PIEA, proposant certains ajouts, une refonte de plusieurs articles et une structure différente de la précédente, permettant d'organiser son contenu de façon efficace. Le comité a aussi procédé à la consultation de la communauté collégiale de Joliette et de la formation continue sur une version révisée complète de la politique.

Afin de permettre au personnel directement impliqué dans l'application de cette politique de clore les activités l'année 2022-2023 selon leur planification initiale, le collège demande que l'actuelle PIEA continue d'être applicable pour tous les cours de la session d'automne 2022 et de la session d'hiver 2023. Par conséquent, après son adoption par le conseil d'établissement, la nouvelle PIEA sera applicable aux cours de la session d'automne 2023 et aux cours des sessions subséquentes.

Projet de résolution :

Attendu le *Rapport d'évaluation de l'application de la PIEA* adopté par le conseil d'établissement le 16 novembre 2017;

Attendu les travaux du comité de révision de la PIEA;

Attendu la consultation de la communauté sur la version révisée de la PIEA;

Attendu l'avis favorable du comité de gestion pédagogique;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

CECJ230420-06	<p>Sur proposition de Mme Andrée St-Georges, dûment appuyée par Mme Patricia Forget, il est résolu d'adopter la <i>Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages</i> (version révisée).</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

6. Présentation des résultats des admissions de la session Automne 2023

M. Sylvain Riendeau présente le tableau qui a été envoyé aux membres du Conseil d'établissement. Il informe qu'il reste des places pour le deuxième tour dans tous les programmes.

À ce jour, il y a 140 demandes d'admission pour le deuxième tour.

Il y a une baisse d'environ 7% des demandes d'admission par rapport aux demandes de l'automne 2022 et la baisse est plus significative dans certains programmes. Pour le moment, il y a 875 admissions pour la prochaine session.

7. Information sur les Directives d'utilisation des aires de stationnement du cégep régional de Lanaudière

M. Sylvain Riendeau informe que le document « Directives d'utilisation des aires de stationnement du cégep régional de Lanaudière » sera abrogé et qu'un document régional sera présenté lors d'une prochaine rencontre, possiblement en juin. Il mentionne que les tarifs seront similaires à ce qu'il y a déjà à Joliette.

8. Recommandation d'émission de diplômes

PROJET DE RÉSOLUTION # 1

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriée* »;

Attendu les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales* ;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette ;

CECJ230420-07	<p>Sur proposition de Mme Albanie Leduc, dûment appuyée par Mme Kathleen Bélanger, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :</p> <p>Numéro de confirmation : 43 648 736 Code de lot : JO2023022201</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

PROJET DE RÉSOLUTION # 2

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées* »;

Attendu les dispositions de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales* ;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette ;

CECJ230420-08	<p>Sur proposition de Mme Amélie Lepage, dûment appuyée par Mme Patricia Forget, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

9. Rapport de la direction du collège

➤ **Dossiers administratifs :**

Les 22 et 23 février dernier, nous avons reçu la visite d'une délégation du CCNB (Collège communautaire du Nouveau-Brunswick) afin d'étudier la possibilité de réaliser des projets de recherche en agroalimentaire en partenariat avec de Bio.Enviro.In.

Le 6 mars dernier, une délégation de l'École des entrepreneurs d'Afrique du Burkina Faso est venue nous visiter afin d'évaluer la possibilité de créer des partenariats dans le domaine de l'agriculture.

➤ **Dossiers pédagogiques :**

Le vendredi 21 avril prochain, il y aura boycott des cours par les étudiants. Les activités et les stages à l'enseignement régulier sont suspendus pour la journée.

➤ **Autres dossiers :**

Le nouveau directeur adjoint aux ressources matérielles est entré en fonction le 17 avril dernier.

Les travaux à la bibliothèque sont maintenant terminés. La nouvelle disposition, style banquette, est très appréciée des étudiants.

Une demande de subvention a été déposée pour l'acquisition d'un conteneur qui servira d'abri sécuritaire pour les vélos.

La ville de Joliette aménagera une piste cyclable devant le cégep. Les travaux devraient se faire à l'été 2024.

15. Divers

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 8 juin prochain.

16. Levée de l'assemblée

CECJ230420-09	L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu par M. Sylvain Riendeau de lever la séance à 19 h 05. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	---



Sylvain Riendeau
Président par intérim



Hélène Latendresse
Secrétaire